

L'Ile-de-France, première région d'Europe pour le développement de l'emploi dans le numérique

21 Février 2019

Said Ouaiem - Chargé d'études Statistiques et FSE, Conseil régional d'Ile-de-France



Le programme « 2ème chance numérique Ile-de-France » valorise de nouvelles modalités pédagogiques visant la sécurisation des trajectoires professionnelles.

« Le développement de nouveaux outils et usages numériques modifie profondément la façon d'apprendre et offre une deuxième chance pour se former et retrouver un emploi. »

Quelle est la vocation du dispositif AMI E-learning « 2ème chance numérique Ile-de-France » ?

Dans le cadre de sa stratégie « Smart Région », l'exécutif régional souhaite valoriser et renforcer l'Ile-de-France dans sa position de première Région d'Europe pour le développement de l'emploi dans le numérique avec un demi-million d'actifs « créatifs » en ce domaine sur son territoire. Ce qui suppose que le numérique puisse irriguer, non seulement, le développement économique mais aussi les usages en favorisant l'émergence de nouveaux services, l'appropriation des concepts, des utilisations et des outils par le plus grand nombre de Franciliens. Cette volonté passe aussi par le renforcement de la lutte contre la rupture numérique. On le sait, le développement de nouveaux outils et usages numériques, particulièrement les Mooc/Spoc, les classes virtuelles, les jeux sérieux, les réseaux sociaux, les solutions immersives, l'intelligence artificielle, etc., modifie profondément la façon d'apprendre et offre une deuxième chance pour se former et pour retrouver un emploi.

En quoi consiste ce programme ?

Dans le cadre du programme « 2ème chance numérique Ile-de-France », la Région a lancé en 2016 un appel à projets « Le numérique au service de la formation professionnelle » et, en 2017, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Formation E-learning, pour favoriser la synergie des acteurs sur un territoire, en valorisant de nouvelles modalités pédagogiques visant la sécurisation des trajectoires professionnelles.

Quel est l'objectif ?

L'objectif de l'appel à projets 2016 est de soutenir des expérimentations qui portent sur les axes suivants : les projets mettant en œuvre des modalités d'accompagnement et de formation innovants auprès des demandeurs d'emploi ; les projets amenant vers les métiers du numérique des publics qui en sont éloignés ; les projets d'innovation pédagogique, en particulier dans le domaine du numérique en formation professionnelle. Quant à l'AMI 2017, il vise à soutenir des expérimentations qui portent sur les axes suivants : formation hybride (blended learning) ; formation 100 % à distance de type Spoc ou en télé présentiel ; formations langue « Anglais à visée professionnelle » 100 % à distance sur les métiers en tension (logistique, tourisme, restauration, etc.).

Quels sont les résultats obtenus ?

Dans le cadre du programme « 2ème chance numérique Ile-de-France », 49 actions de formation sont labellisées et plus de 5 000 stagiaires suivent des formations numériques et en anglais professionnel qui utilisent ces nouvelles modalités d'apprentissage. Une évaluation de ce programme est prévue courant 2019.

Comment répondez-vous à l'enjeu d'une information sur l'offre de formation à la fois lisible et fiable ?

La Région communique la liste des organismes de formation retenus à Défi métiers pour mise en ligne sur DOKELIO Ile-de-France. Les

organismes de formation doivent mettre à jour régulièrement les informations relatives aux sessions à venir, en vue de faciliter l'orientation des publics vers les actions de formation par les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, etc.).

Propos recueillis par Laurence La Pinta (février 2019)

Tags : [Conseil régional d'Ile-de-France](#) ^[1] | [FSE](#) ^[2] | [numérique](#) ^[3] | [Mooc](#) ^[4] | [Défi métiers](#) ^[5]